

# Factures d'acompte \*



Relecture A1 non encore effective pour cette page. En attendant, vous pouvez poser toute question sur le [forum](#).



Une "facture d'acompte" est utilisée soit comme document présenté au client afin qu'il règle l'acompte demandé, soit comme un document une fois le paiement de l'acompte réalisé, afin qu'il puisse justifier de sa sortie comptable.

C'est pratique, mais conceptuellement erroné (voir détail ci-dessous), issu d'une exigence administrative abusive. En effet, vous ne facturez jamais un acompte, mais une fourniture complète.

Ce qui serait acceptable, c'est d'émettre plusieurs factures, sur le modèle des factures de situation utilisées dans le secteur de la construction. Ou d'émettre des récépissés de paiement, s'il s'agit pour le client de justifier un décaissement.

Les factures d'acompte sont cependant largement pratiquées dans certains secteurs d'activité, bien que leur forme ne soit pas toujours réglementaire. Il existe plusieurs méthodes pour traiter ce cas, partons d'un exemple d'une facture de 100 euros avec un acompte de 20.

La facture d'acompte ne se comptabilise pas, elle est émise lors de la perception de l'encaissement de ce dernier. Elle possède un n° d'ordre chronologique distinct de celui des factures. La transcription du versement des acomptes permet notamment de récupérer les montants de TVA quand on est en régime sur les encaissements.



Intégrer la nouvelle méthode pour les factures d'acompte.

## Méthode basique

Elle consiste tout simplement à émettre autant de factures indépendantes que nécessaire.

Ici, vous émettriez une facture 1 de 10 euros, puis une facture 2 de 90 euros.

Cette méthode est très facile dans le cas d'une facture avec peu de lignes, mais devient plus ardue dans le cas d'une facture avec de nombreuses ligne. Dans ce dernier cas, il faut utiliser une pièce de référence (un devis ou une commande, voire un BL) pour générer les diverses factures.

A partir d'un devis, par exemple, vous procéderiez ainsi :

- établissement d'un devis, et validation par le client
- génération d'une facture à partir du devis

- application, via le menu contextuel de la table des lignes de factures (Données → Modifier les lignes), d'un pourcentage sur les quantité correspondant à l'acompte demandé, ici 10%
- transmission de la facture, éventuellement nommée "facture d'acompte" via le menu contextuel de la table des factures (Impression de mentions spécifiques)
- puis, génération d'une nouvelle facture à partir du même devis précédent
- application, via le menu contextuel de la table des lignes de factures, d'un pourcentage sur les quantité correspondant à celui restant, ici 90%
- transmission de la seconde facture au client.

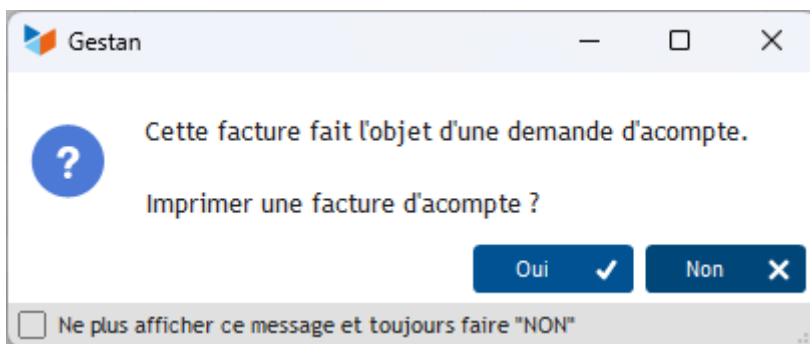
## Méthode "Gestan"

Elle s'effectue selon le processus suivante :


1. Vous émettez un devis, qui mentionne le montant ou le pourcentage d'acompte que vous souhaitez.
2. Le client vous retourne ce devis avec son accord.
3. Dès l'accord reçu du client, vous générez la facture à partir du devis, et vous transmettez la facture : Gestan vous demandera si vous souhaitez transmettre une facture d'acompte : répondez oui : la facture transmise sera une "facture d'acompte".
4. Quand il vous transmettra le montant de l'acompte, ou s'il vous l'avait déjà transmis avec son accord sur le devis à l'étape 2, encaissez-le sur la facture.
5. Quand vous aurez terminé les travaux prévus, transmettez de nouveau la même facture. Gestan sachant que l'acompte a déjà été transmis, générera une facture normale.

### Exemple

- Nous faisons un devis de 300 HT, dans lequel nous demandons un acompte de 20% (60, Gestan le calcule automatiquement).
- Le client accepte ce devis. Nous notons la date d'accord dans la zone **Accepté le** du devis
- Nous générons une facture à partir du devis. C'est le même montant que le devis, avec le même montant de demande d'acompte
- Lors de l'impression ou de la transmission par mail, Gestan affichera le message suivant :



Si vous répondez **Oui**, la facture qui sera imprimée ou transmise aura cette aspect :



**SOFAR SARL**  
A votre service depuis 2007

**SOFAR SARL**  
88 avenue des Saules  
75017 PARIS  
01 46 98 23 88  
Administration@gestan.fr

**Facture d'acompte**

**DANDUR & Fils**  
À l'attention de M. Max NELLAÏE  
4bis Avenue de Latronche  
12300 ST SANTIN

N/Ref : Facture 7-2-2 du 04/12/2023

**Remise en état**

Cds règlement : A réception  
À régler avant le : 11/12/23

| Produits                         | Qté  | PU HT  | NTVA  | PU TTC | MT HT  |
|----------------------------------|------|--------|-------|--------|--------|
| [PR001] Produit 01 de ma société | 1,00 | 100,00 | 20,00 | 120,00 | 100,00 |

| Prenda IVO                   | Qté  | PU HT  | NTVA  | PU TTC | MT HT  |
|------------------------------|------|--------|-------|--------|--------|
| [I001] Hain d'oeuvre taux 01 | 1,00 | 100,00 | 20,00 | 120,00 | 100,00 |
| [I001] Hain d'oeuvre taux 01 | 1,00 | 100,00 | 20,00 | 120,00 | 100,00 |

|             |       |      |       |
|-------------|-------|------|-------|
| Détail TVA  | 20%   | 10%  | Autre |
| Base HT     | 40,00 | 0,00 | 0,00  |
| Calculé TVA | 12,00 | 0,00 | 0,00  |

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Dont acompte 20%     | 72,00         |
| Total EUR HT         | 300,00        |
| Total TVA            | 60,00         |
| <b>Total EUR TTC</b> | <b>360,00</b> |

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| TVA sur incalculés            |              |
| <b>Net à régler - Acompte</b> | <b>72,00</b> |

En cas de retard de paiement, une cotisation égale à 0,3 fois le taux légal annuel sera exigible.  
 Conformément au décret n° 2012-1225 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 6% annuel.  
 En cas de paiement anticipé, aucune remise n'est accordée.

SOFAR SARL, 88 avenue des Saules, 75017 PARIS - SARL au capital de 10.000 euros  
 RCS Paris 04049985, SIRET 040 948 976 04099, TVA Intracomme. FR 04 094989960

1/1

La facture porte la mention "Facture d'acompte", et le bas de facture mentionne le montant total de l'acompte à régler.

- Quand vous recevez l'acompte (ce peut être le même jour que la réception de l'accord du client, donc le même jour que l'émission de la facture), procédez à l'encaissement de l'acompte, à l'aide du bouton **Encaiss** de la liste des factures. Ce bouton va ouvrir l'écran d'encaissement, avec l'ensemble des champs renseignés par défaut :


The screenshot shows a software window titled "Encaissement facture" with a close button (X) in the top right corner. Below the title bar is a blue header with a building icon and the word "Encaissement". The main area contains several form fields:

- Date encaissement:** A date picker showing "10/12/2025" with a right-pointing arrow.
- Régime:** A dropdown menu showing "Acompte" with a yellow coin icon.
- Montant:** A text input field containing "72,00" followed by "soit" and another text input field containing "20,0 %".
- Compte bancaire:** A dropdown menu showing "Banque pro".
- Imputation:** A dropdown menu showing "Ventes de biens".
- Réglé par:** A text input field containing "DANDUR & FILS".
- Libellé:** A text input field containing "Rglt FC 2 - Remise en état".
- Mode de paiement:** A dropdown menu showing "Carte".

At the bottom right, there are two buttons: "Valider" with a checkmark icon and "Annuler" with an X icon.

Sur cet écran, vérifiez les éléments, puis cliquez sur **Valider**.

- Quand vous aurez terminé les travaux, il vous suffira de transmettre la même facture au client : elle portera la mention des règlements effectués, et du solde à régler. Dès que l'acompte est réglé, Gestan n'imprime plus la mention "facture d'acompte". Si une édition est souhaitée après encaissement de l'acompte, il faut éventuellement supprimer le paiement, imprimer la facture d'acompte, et réenregistrer le paiement.



**SOFAR SABL**  
A votre service depuis 2007

**SOFAR SABL**  
88 avenue des Saules  
75017 PARIS  
01 46 46 23 88  
Administration@gestan.fr

**Facture**

**DANDUR B Fils**  
À l'attention de M. Max HILLAIRE  
4bis Avenue de Latronche  
12300 ST SANTIN

Reste à recevoir : 288,00 EUR,  
10/12/23 : 72,00 EUR / Carte  
N/Ref : Facture 7-2-2 du 04/12/2023

**Remise en état**

Cdts règlement : A réception  
À régler avant le : 11/12/23

| Produits                          | Qté  | PU HT  | STVA  | PU TTC | MT HT  |
|-----------------------------------|------|--------|-------|--------|--------|
| [PR0001] Produit 01 de ma société | 1,00 | 100,00 | 20,00 | 120,00 | 100,00 |

| Presta PRO                    | Qté  | PU HT  | STVA  | PU TTC | MT HT  |
|-------------------------------|------|--------|-------|--------|--------|
| [PRO01] Main d'oeuvre taux 01 | 1,00 | 100,00 | 20,00 | 120,00 | 100,00 |
| [PRO01] Main d'oeuvre taux 01 | 1,00 | 100,00 | 20,00 | 120,00 | 100,00 |

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Dont acompte 20%     | 72,00         |
| Total EUR HT         | 300,00        |
| Total TVA            | 60,00         |
| <b>Total EUR TTC</b> | <b>360,00</b> |

| Détail TVA | 20%    | 10%  | Autre |
|------------|--------|------|-------|
| Base HT    | 100,00 | 0,00 | 0,00  |
| Cumul TVA  | 60,00  | 0,00 | 0,00  |

TVA sur factures :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Déjà réglé                    | 72,00         |
| <b>Solde à régler EUR TTC</b> | <b>288,00</b> |

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 0,3 fois le taux légal annuel sera appliquée.  
 Conformément au décret n° 2012-1225 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 6% annuel.  
 En cas de paiement anticipé, aucune remise n'est accordée.

SOFAR SABL, 88 avenue des Saules, 75017 PARIS - SARL au capital de 10.000 euros  
 RCS Paris 0404998, SIRET 040 943 976 0499, TVA Intracom, FR 04 09498996

1/1

## Combinaison d'un acompte avec un échéancier

Pour toute facture, il est possible de définir un [échéancier de facturation](#), dont le nombre d'échéance, la périodicité, et les montants sont librement définissables.

Si vous voulez, pour une facture, demander un acompte et définir un échéancier de paiement, la méthode est donc très simple :

1. établir un devis mentionnant un montant d'acompte
2. établir une facture à partir du devis
3. attacher à la facture un échéancier comportant le versement de l'acompte comme première échéance

Le résultat sera la publication, en bas de la facture, de l'échéance à régler, comme ci-dessous.

| Échéancier de facturation  |          |         |              |                  |          |         |        |
|----------------------------|----------|---------|--------------|------------------|----------|---------|--------|
| Échéance 1 / 4 :           | 14/07/20 | 8,33 %  | 100,00       | Échéance 2 / 4 : | 14/08/20 | 33,33 % | 400,00 |
| Échéance 3 / 4 :           | 14/09/20 | 33,33 % | 400,00       | Échéance 4 / 4 : | 14/10/20 | 25,00 % | 300,00 |
| Échéance 2/4 du 14/08/2020 | Dont TVA | 66,67   | A régler TTC | 400,00           |          |         |        |



## Concernant l'article 289 du CGI



Rédaction en cours suite aux évolutions de l'article 289 du CGI.

L'article 289 du CGI a été récemment modifié. La version valide depuis le 01/01/2023 porte de nouvelles dispositions concernant les factures d'acompte. Comprenons bien l'intention, il faut une facture quand on vend des biens.

Et lorsqu'on verse un acompte il faut un reçu qui précise le montant de la TVA pour pouvoir identifier la TVA sur les encaissements.

Si vous appelez ce reçu une facture, la personne qui la reçoit va l'enregistrer comme une facture, donc comme une « vente partielle » pourrait-on dire, cad qui augmente le compte de vente donc le chiffre d'affaires.

Or l'enregistrement d'un acompte est l'enregistrement d'un flux financier compte banque par compte client, rien à voir avec une vente. Pour éviter la confusion, Gestan a choisi de ne pas éditer une facture d'acompte mais un reçu, soit une commande avec un acompte réglé, soit un devis avec un acompte réglé, qui vaut comme preuve pour la TVA (utile dans le cas des prestations de services). Car oui, on est bien d'accord avec les impôts il faut un document qui mentionne la TVA et pas seulement le montant réglé.

### Comptablement :



Illustration chiffrée pour une vente de prestations de 1000€ HT avec un acompte de 250€ - cas de la TVA sur encaissement

1-Acompte = document : chèque et devis avec mention acompte versé

|       |                          |     |     |
|-------|--------------------------|-----|-----|
| 512   | Banque                   | 250 |     |
| 4191  | Client avance et acompte |     | 250 |
| 4458  | TVA en attente           | 50  |     |
| 44571 | TVA collectée            |     | 50  |

2-Puis vente = document : facture

|      |               |     |      |
|------|---------------|-----|------|
| 411  | Client        | 750 |      |
| 4191 | Client avance | 250 |      |
| 707  | Vente         |     | 1000 |
| 4458 | TVA attente   |     | 200  |

3-Puis règlement du solde = document : chèque

|       |               |     |     |
|-------|---------------|-----|-----|
| 512   | Banque        | 750 |     |
| 4191  | Client avance |     | 750 |
| 4458  | TVA attente   | 150 |     |
| 44571 | TVA collectée |     | 150 |

Risque avec la "facture d'acompte" : qu'elle soit enregistrée comme un vente

1-Acompte = document : facture d'acompte (vente de biens) et un chèque

|       |               |     |     |
|-------|---------------|-----|-----|
| 512   | Banque        | 250 |     |
| 707   | Ventes        |     | 150 |
| 44571 | TVA Collectée |     | 50  |

## 2-Et quand arrive la « Vraie » facture

|      |                  |     |      |
|------|------------------|-----|------|
| 411  | Collectif client | 750 |      |
| 4191 | Client avance    | 250 |      |
| 707  | Ventes           |     | 1000 |
| 4458 | TVA en attente   |     | 200  |



Tout d'abord ça ne se solde pas et la vente concernant l'acompte est passée 2 fois (vente en 707 pour 1150 et non 1000)

Les écritures ont été faites coté vendeur, mais c'est plutôt coté acheteur que ça risque d'arriver, celui qui émet la facture devant être plus vigilant sur la question.

Si on veut faire une facture à tout prix, il faut faire 2 factures :

- Un facture partielle au moment de l'acompte et l'encaisser
- Un facture finale au moment du solde et l'encaisser

## Référence

[Article 289 du CGI](#)

## Autres articles "Facturation"

### Facturation : éléments communs

[Acomptes-Arrhes](#)

[Cas concret : Intermédiation](#)

[Entêtes des pièces](#)

[Facturation : éléments communs](#)

[Factures : options spécifiques](#)

[Frais de port](#)

[Généalogie des pièces](#)

[Liaisons des pièces](#)

[Ligne pourcentage](#)

[Livraison partielle](#)

[Numérotation des factures](#)

[Optimiser les achats](#)

Retenues de garantie \*  
Surtaxes nationales  
Tri des lignes de pièce

## Facturation Client

Avoirs client  
Bons de livraison (BL)  
Certification numérique des factures  
Commandes client  
Devis  
Echéancier de facturation  
Factur-X, PEPPOL  
Facturation client : éléments communs  
Facturation horaire  
Factures client  
Factures d'acompte (France)  
Factures d'avancement  
Feuille de marge  
QR-Facture  
Relance des factures  
Suivi détaillé des commandes client \*

## Facturation Fournisseur

Avoirs fournisseurs  
Bons de réception (BR)  
Commandes fournisseurs  
Demande de prix  
Facturation fournisseur : éléments communs  
Factures fournisseurs  
Tarifs fournisseurs : mise à jour \*

From:

<https://manuel.gestan.fr/> - **Le manuel de Gestan**

Permanent link:

<https://manuel.gestan.fr/fr/wiki/facturation/client/factureacompte?rev=1750791940>

Last update: **2025/06/24 21:05**